

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 27 août 2024, à 19 h 30, au Centre de services scolaire de Rivière du Loup, au 464, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié

Monsieur Jean-François Lévesque

Madame Véronique Brillant

Madame Dominique Brière

Monsieur Jacques Bérubé

Madame Julienne Auclair

Monsieur Claude Beaulieu

Monsieur Guy Dumont

Madame Cloé Gagné

Monsieur Dominique Viel

Madame Martine Paradis

Madame Nadine St-Onge

Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)

Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)

Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membres absents:

Madame Véronique Renaud

Postes vacants:

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

1. MOT DE BIENVENUE

Le directeur général souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 32)

La réunion est ouverte à 19 h 32 sous la présidence de monsieur Denis Bastille. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. <u>CA 2024-08-0352</u> <u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Questions du public
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024
- 6. Suivis au procès-verbal
- 7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général

- 8. Comités du conseil d'administration suivis et recommandations
- 9. Adoption du budget 2024-2025 du centre de services scolaire et taux de la taxe
- 10. Dépôt du rapport du responsable du traitement des plaintes 2023-2024
- 11. Autorisation d'achat d'équipements informatiques
- 12. Projet d'amélioration locative CPE Pitatou
- 13. Modification de l'emphytéose du CPE des Jardins Jolis en vue d'ajout d'une superficie supplémentaire
- 14. Questions diverses
- 15. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2024-08-0353 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Cloé Gagné **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Suivi au point 16 : Une consultation sera lancée cet automne avec les parents de St-Épiphane.

7. <u>INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</u>

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Une belle rentrée positive. Très peu de postes vacants. Une très bonne rétention de notre personnel et aussi beaucoup d'attractivité.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de gouvernance et d'éthique

Rappel des normes d'éthiques aux administrateurs

Le comité recommande la candidature du membre de la communauté issue du milieu culturel, sportif et communautaire, la nomination se fera lors de la séance d'octobre

La politique des communications a été déposée avec certaines modifications suite aux consultations et sera adoptée en octobre. Recommandé par le comité. Les règles de fonctionnement du CA ont été modifiées en conformité avec les modifications de la Loi 23, elles seront adoptées à la séance d'octobre. Recommandé par le comité.

Comité de vérification

Le budget a été présenté en détail aux membres. Le comité recommande l'adoption de celui-ci.

9. CA 2024-08-0354 ADOPTION DU BUDGET 2024-2025 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET TAUX DE LA TAXE

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3),* le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de (2 820 982 \$) et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15% de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres ;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 5 147 770 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 55 779 926 ;
- un nombre de 28 239 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 143 863 390 \$ et des dépenses de 146 684 372 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation;

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

10. DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES 2023-2024

Le rapport est déposé

11. CA 2024-08-0355 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE les besoins ont été identifiés par le groupe des leaders technopédagogiques et sont alignés avec la progression des apprentissages;

CONSIDÉRANT QUE les besoins seront confirmés avec chaque direction d'école;

CONSIDÉRANT QUE le financement provient des mesures budgétaires et de l'utilisation des bons Microsoft:

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion recommande le plan d'acquisition qui correspond aux besoins pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité de répartition des ressources recommande le plan d'acquisition et de financement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des contrats d'approvisionnement avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour tous ces types d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation d'acquisition de l'ensemble des équipements pour 2023-2024 représente un montant maximal de 1 500 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et résolu :

QUE le directeur du Service des ressources informatiques, monsieur Samuel Desjardins-Drapeau, soit autorisé à signer les commandes et tous les documents découlant de ces commandes en-dessous de 133 800 \$, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer les commandes et tous les documents découlant de ces commandes de plus 133 800 \$, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

12. CA 2024-08-0356 PROJET D'AMÉLIORATION LOCATIVE - CPE <u>PITATOU</u>

CONSIDÉRANT QUE le CPE Pitatou souhaite agrandir ses locaux pour offrir 21 places supplémentaires, et assumera la totalité des frais liés à l'agrandissement à l'exception des frais de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le bail avec le CPE Pitatou sera révisé pour une durée de 10 ans pour inclure la portion de travaux non admissible à la subvention du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Pitatou a reçu l'approbation du ministère de la Famille pour lancer l'appel d'offres pour les travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le RARC (le responsable de l'application des règles contractuelles) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire.

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

13. CA 2024-08-0357 MODIFICATION DE L'EMPHYTÉOSE DU CPE DES JARDINS JOLIS EN VUE D'AJOUT D'UNE <u>SUPERFICIE SUPPLÉMENTAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel est construit le CPE ne peut répondre à des besoins du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le CPE ne souhaite pas se porter acquéreur de la portion de terrain sur laquelle ses installations sont construites;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis d'arrimer les deux dates de fins pour les portions de l'emphytéose actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE souhaite une superficie supplémentaire de 385,2 m²;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'emphytéose facturée au CPE sera revu pour tenir compte de ces changements;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Viel et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder à la modification de l'emphytéose du terrain de l'école secondaire Rivière-du-Loup en faveur du CPE des Jardins Jolis.

Adoptée à l'unanimité.

14. **QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

15. <u>CA 2024-08-0358</u> <u>LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 20)</u>

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale, Le président,

Geneviève Soucy Jean-François Lévesque